

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante :

Dépense effective.....	\$137,153 58
Dépôt au crédit du receveur général.....	325 11
Balance restant en banque, 30 juin, 1884, annulée par l'auditeur général.....	11,706 84
Balance restant en banque au crédit du greffier, 31 décembre, 1884.....	11,195 48
	\$160,381 01

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante, et chaque article de dépense est accompagné d'une pièce justificative.

Votre comité a examiné les comptes et l'état de situation présentés par M. Young, préposé du département de la papeterie, et a trouvé ces comptes et cet état très satisfaisants; votre comité a décidé unanimement de recommander qu'une somme de deux cents piastres soit payée à M. Young en récompense de ses services et de l'économie qu'il a apportée dans les achats faits pour le compte de votre honorable Chambre.

Votre comité a donné instruction au greffier assistant d'acheter du papier à bon marché pour l'usage ordinaire de la salle du Sénat, des chambres de comités et des bureaux; d'acheter en Canada ou aux États-Unis avec escompte, et de payer contre livraison les articles qu'on peut s'y procurer à bas prix; d'acheter au comptant de la maison Henry S. King et Cie les articles qu'on fera venir d'Angleterre; de transmettre immédiatement à Londres la commande de ces derniers articles; et le greffier du Sénat est autorisé à payer les comptes de papeterie, dès qu'ils auront été vérifiés par le greffier assistant.

Votre comité a examiné le compte de la maison Henry S. King et Cie au montant de £63 14 2 stg, pour articles de papeterie fournis en complément de la commande de l'année 1884; il recommande que ce compte soit soldé.

Votre comité recommande aussi que le greffier assistant fasse faire dans son bureau les installations nécessaires (cloisons, tablettes, tiroirs fermant à clef), dans le genre de celles du bureau de la papeterie de la Chambre des Communes, pour y déposer et garder en sûreté l'approvisionnement de papeterie du Sénat.

Votre comité recommande qu'avenant le décès de quelque officier, commis ou serviteur permanent du Sénat, le greffier soit autorisé à payer une gratuité égale à deux mois du salaire de cet officier, commis ou serviteur, à sa veuve ou à ses orphelins.

Votre comité recommande que M. C. T. Gibbs, commis junior, qui remplit la fonction d'assistant comptable, ait le titre d' "assistant comptable."

Votre comité recommande qu'un bonus de cent piastres (\$100) soit payé à M. Gibbs pour le travail qu'il a fait en confectionnant un "Régistre des sénateurs" et aussi pour d'autres ouvrages extra.

Votre comité recommande que Frederick Merritt, Robert Graburn et Alphonse Duhamel, pages de votre honorable Chambre, soient notifiés que leurs services ne seront pas requis à la prochaine session du parlement, parce qu'ils sont devenus trop grands pour faire le service de page.

Votre comité recommande que George McKinnon soit nommé page, à compter du commencement de la prochaine session du parlement.

Votre comité recommande que les messagers sessionnels reçoivent chacun, en sus de leur salaire sessionnel ordinaire, une allocation au taux de deux piastres et cinquante cents (\$2.50) par jour, pour le nombre de jours qu'a duré la présente session au-delà de cent jours.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE W. HOWLAN,
Président.